

BUREAU TECHNIQUE VERBRUGGHEN

ASBL



Organisme Agréé

SIEGE DE BRUXELLES
Boulevard Clovis 15
1000 Bruxelles
Tél. (02)230.81.82
Fax (02)230.80.08

SIEGE D'ANVERS
Van der Sweepstraat 3 bus 44
2000 Antwerpen
Tél. (03)216.28.90
Fax (03)238.86.65

Bureau régional :

Bxl.

DISTRIBUTEUR : Enelgoz
Ref.: _____ Compteur n°. _____
Index : a surface

V. ref.: _____

N. ref.: _____

RAPPORT N°: 600021803

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION

ADRESSE DE L'INSTALLATION : Av des Celliers 14
1040 Etterbeek.

PROPRIETAIRE : Brucher

Adresse : _____

DEMANDEUR : _____

Adresse : _____

INSTALLATEUR : _____

Adresse : _____

TVA ou CI : _____

IV SNACKEN

212-214 chez d'Ixelles

1050 Ixelles

455 775 284

Date du contrôle : 18. 2. 2005 Type de contrôle : examen de conformité - visite de contrôle suivant :

(RGIE art. 270) (RGIE art. 271) (RGIE art. 276) (RPGT art. 262) (R.T. art. 231) (Prescriptions distributeur)

Type d'installation : Nouvelle - Extension - Modification - Temporaire - Renforcement ; Type locaux : apt/ 2^e étage.

Début travaux : Fondations avant - après 1.10.81 - Installation électrique avant - après 1.10.81 - 1.1.83 RGIE art.86

Raccordement : Tension 230 V

Protection raccordement _____ A

Câble aliment, tableau. princ. : 4 x 10 mm²

Inter.gén. : type 300mA 1A

Type électrode de terre : boucle - barres - piquets - conducteur horizontal

Schéma : TT

Nombre de tableaux : 2 ; Nombre de circuits term.: 11 ; RA : 11 Ohm; RI tot 50 MOhm

DESCRIPTION :

Var con. flane + plan d'implantation

Infractions constatées et/ou notes :

électric

DEVOIRS du PROPRIÉTAIRE, GESTIONNAIRE ou LOCATAIRE : voir verso.

CONCLUSION : 1. L'installation est conforme. Le DPCDR est plombé et les schémas unifilaires et de situation ont été visés. L'installation doit être vérifiée avant le 18. 2. 2015 (art. 271 RGIE) ainsi qu'avant mise en service après modification ou extension importante exécutée avant cette date.
2. L'installation n'est pas conforme.
3. L'installation peut être maintenue en service pour autant qu'il soit remédié sans retard aux infractions mentionnées et pour autant que les mesures nécessaires soient prises pour que l'installation ne présente pas de danger pour les personnes et les biens.
L'installation n'est pas conforme. L'installation doit être vérifiée avant le : _____

L'AGENT VISITEUR :
n° + nom + signature

noelvansoye

Le directeur